

**ARRÊTE PORTANT COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ
D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 15 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 modifié relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;

Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;

Vu la délibération n°06/2018 du 12 janvier 2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université

Vu la délibération n°13/2019 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 16 avril 2019 portant fixation du nombre de représentants des personnels et usagers du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université ;

Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;

Considérant les différentes démissions de membres ;

ARRETE

Article 1 : La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est fixée comme suit .

- a- Représentants de l'administration
- La Présidente de Sorbonne Université,
 - Le Directeur général des services.

- b- Représentants des personnels

Neuf représentants du personnel titulaires et neuf représentants du personnel suppléants ainsi désignés :

Élus CGT

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------------|------------------------|
| Nathalie GAUDARD | Chloé HAMEL-DELLENBACH |
| Géraldine PAUMIER | Cécile RIZZI |
| Béatrice VOILMY FONTAINE | Sylvie WOLF |

Élus REUNIS

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|---------------------|
| Abhay SHUKLA | Marylin CHAMAILLARD |
| Sophie CASSAIGNON | Claire DELAIN |
| Renan LE BOUFFANT | Aurélie DORVAL |

Élus SGEN-CFDT

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|-------------------|
| Valérie MARVAUD | Pascale LANGLOIS |

Élus SNPTEs

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|-------------------|
| Gilles PIEQUET | Raoul COLONNETTE |

Élus UNSA

| Titulaire | Suppléants |
|-------------------|--------------|
| Smahane MOUSSATEN | Sonia LABIDI |

c- Représentants des usagers

Élus Bouge ta Fac avec l'Agep et tes assos

| Titulaires | Suppléants |
|--------------|--------------|
| Nathan ROCHA | Louise CONDI |

d- Invités permanents internes

- le médecin de prévention coordinateur de Sorbonne université
- le conseiller de prévention de Sorbonne Université
- le directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) ou son représentant dans le cadre d'une réunion du comité en formation élargie aux représentants des usagers de Sorbonne Université

e- Invités permanents extérieurs

- l'inspecteur santé et sécurité au travail
- l'ingénieur régional prévention et sécurité du CNRS
- l'ingénieur régional prévention et sécurité de l'INSERM

Article 2 :

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des responsabilités et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis de ce comité.

Article 3 :

L'arrêté portant composition nominative du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université en date du 19 février 2022, est abrogé.

Article 4 :

Le Directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur les sites internet et Intranet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 12 octobre 2022

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

